

Soutien de la replantation des forêts dans le cadre du plan de relance
CP/2020/373
Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Il est proposé d'aider au regarni, c'est à dire la replantation des forêts dont la plantation initiale a échoué du fait de la sécheresse, des dégâts de gibier et du manque d'entretien durant le confinement.

Le Conseil Départemental a décidé durant la séance du 15 octobre 2020 (rapport CD/2020/030) de soutenir la plantation en forêt en mettant en place un dispositif de soutien exceptionnel dans le cadre du plan de relance.

En effet, les communes forestières et les forestiers ont subi en 2020 une crise sanitaire rendant l'accès aux forêts difficile, doublée d'une crise liée au climat anéantissant une partie des jeunes plants.

Il est proposé d'aider les communes et les propriétaires forestiers en participant aux coûts de regarni des plantations des parcelles et d'encourager la protection des parcelles par du grillage ou des protections individuelles, en tenant compte de la pression du gibier, qui concoure également à l'anéantissement des plantations.

Conformément au dispositif voté par le Conseil Départemental, la contrepartie sera d'engager les bénéficiaires à favoriser le travail d'insertion, et de favoriser une gestion écologique des espaces créés avec un minimum de 5 % de surface de clairière pour plus de biodiversité et espaces propices à la faune locale.

10 Communes et 6 propriétaires ou groupements forestiers ont sollicité l'appui du Département dans le cadre du plan de relance.

Il est proposé d'attribuer un soutien d'un montant de 30 089€ à 16 bénéficiaires dont la liste est annexée au rapport. Ces soutiens sont attribués dans les conditions fixées au règlement financier en vigueur pour le Département du Bas-Rhin.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP	Montant proposé
PLANARBRE 2020/1	P PLAN ARBRE RELANCE COVID	100 000 €	100 000 €	30 089 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à 16 bénéficiaires un soutien au titre du dispositif de soutien à la replantation de forêt par le plan de Relance à hauteur de 30 089 €. La liste des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions respectivement attribuées est jointe en annexe de la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY